

COMMUNE DE LIMERZEL
 56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

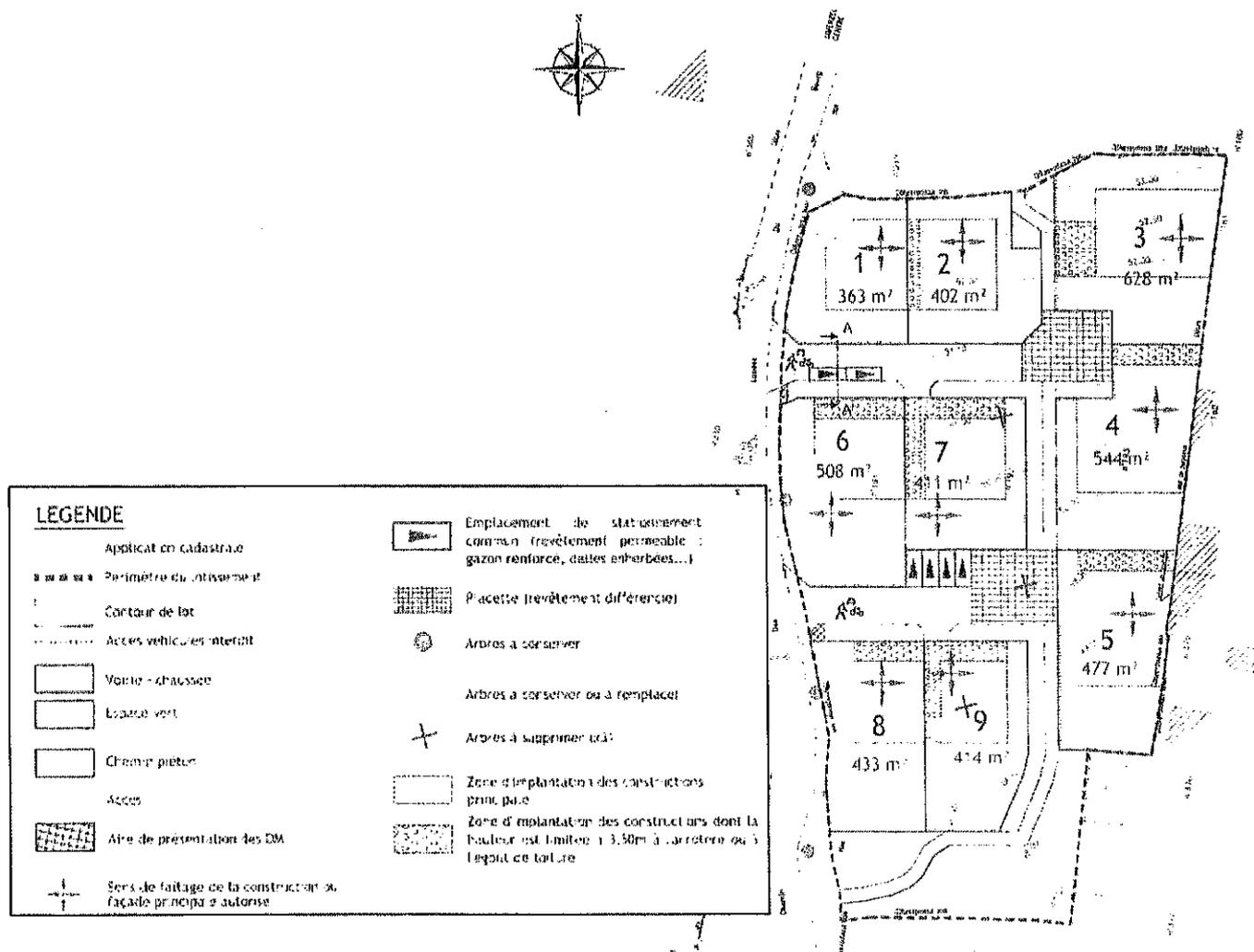
Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
 Nombre de Conseillers présents 12
 Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-01 - Lotissement : présentation et validation du projet d'aménagement

Monsieur Delabarre représentant le cabinet Géo Bretagne Sud présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement du futur lotissement.



Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

ID : 056-215601113-20220512-2022_05_01-DE

Vu l'avis favorable de la commission lotissement
Conformément au code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de modifier le permis d'aménager sur un point :

- Entretien des parties communes par une association syndicale : les membres du conseil municipal décident de confier l'entretien courant des parties communes à une association syndicale de propriétaire. Ce règlement sera mise en place après les travaux de finition. Géo Bretagne Sud fournira les statuts de l'association syndicale.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan d'aménagement du futur lotissement ainsi que tous les documents afférents au permis d'aménager avec l'ajout proposé,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le permis d'aménager

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 12 mai 2022

Le Maire,

Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 30/05/2022
ID : 056-215601113-20220518-2022_05_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 12

Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-02 - Lotissement : choix du nom

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de nommer le lotissement. Monsieur le Maire propose le nom suivant : Le Chêne Creux

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

DE NOMMER le lotissement « Le Chêne Creux »

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 12 mai 2022
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 12

Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-03 - Logement rue de la Métairie : fixation du loyer

Suite aux travaux de rénovation du logement rue de la Métairie,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer un loyer pour le logement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal un loyer de 320.00€.

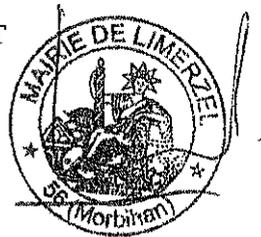
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

DE FIXER à compter du 12 mai 2022 le loyer mensuel du logement situé rue de la Métairie à la somme de 320.00€

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 12 mai 2022
Le Maire,
Serge LUBERT



Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le 19.05.2022

ID : 056-21560113-20220512-2022_05_04-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 12

Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-04 – Salon de coiffure : modification du loyer

Vu la délibération du 30 juin 2016 fixant le loyer du salon de coiffure au prix de 250,00€,

Vu la révision des prix en date du 1^{er} janvier 2021 fixant le loyer au prix de 258,76€

Suite à la demande du locataire occupant pour réaliser des travaux dans son local,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer un nouveau loyer pour le local.

Il est proposé aux membres du conseil municipal une augmentation de loyer. Monsieur le Maire propose la somme de 350.00€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

DE FIXER à compter du 1^{er} septembre 2022 le loyer mensuel du commerce situé rue de la Mairie à la somme de 350.00€

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

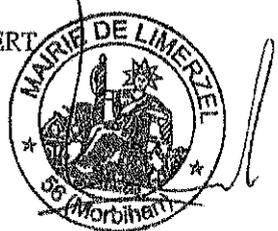
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 12 mai 2022

Le Maire,

Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 12

Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-05-Main courante du stade : choix de l'installateur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés pour le changement de la main courante du stade.

Monsieur le Maire présente les deux devis :

	SN sport nature Beignon (56)	NERUAL Cossé le Vivien (53)
TOTAL	30 211,06€ HT	20 474,50€ HT
Option		grilles 12m de chaque côtés des buts de foot = 3 120,00€ HT

Vu l'avis favorable de la commission bâtiment,

Vu l'avis favorable du bureau municipal

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer le marché pour le changement de la main courante du stade.

Il est

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'ATTRIBUER le marché pour le changement de la main courante du stade + les grilles de chaque côtés des buts à l'entreprise Nerual pour un montant de 23 594.50€ HT

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 12 mai 2022

Le Maire,

Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 12
Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-06-Pump track : choix du maître d'œuvre

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés pour la maîtrise d'œuvre de la construction du pump track.

Monsieur le Maire présente le devis reçu :

	Use
Maitrise d'œuvre	10 800,00€ HT
Estimation des travaux	73 000,00€ HT
TOTAL	83 800,00€ HT

Vu l'avis favorable de la commission bâtiment,
Vu l'avis favorable du bureau municipal
Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer le marché pour la maîtrise d'œuvre du pump track.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'ATTRIBUER le marché pour la maîtrise d'œuvre du pump track à la société Use pour un montant de 83 800.00€ HT

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 12 mai 2022

Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 12
Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-07-Diagnostic Eglise : choix du cabinet d'étude

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés pour le diagnostic de l'Eglise.

Monsieur le Maire présente les deux devis sélectionnés par la commission bâtiment :

	Arp'Architecture et Patrimoine Nantes	Architecte Catherine Proux Rennes
Prix	14 200,00€ HT	18 875,00€ HT
Note prix (sur 60)	60	45.14
Note technique (sur 40)	35	40
Note totale (sur 100)	95	85.14

Vu l'avis favorable de la commission bâtiment,

Vu l'avis favorable du bureau municipal

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer le marché pour le diagnostic de l'Eglise.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'ATTRIBUER le marché pour le diagnostic de l'Eglise au cabinet Arp'Architecture et Patrimoine pour un montant de 14 200.00€ HT

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

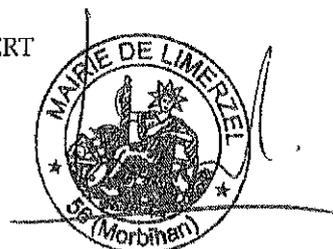
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 12 mai 2022

Le Maire,

Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 12

Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-08-Défibrillateur au stade : proposition d'acquisition

Vu l'intérêt pour la santé publique de l'acquisition de défibrillateurs, Ceux-ci permettent de délivrer le plus rapidement possible un choc électrique externe à la victime, sans attendre l'arrivée des secours. La mise à disposition de ces équipements est préconisée dans les lieux où le risque de mort subite est élevé (fragilité de la population, pratique sportive).

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'un devis a été reçu :

- Société Desautel : 2 002.26€ HT

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

DE VALIDER le devis pour l'acquisition d'un défibrillateur avec la société Desautel pour un montant de 2 002.26€ HT

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 12 mai 2022

Le Maire,

Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 12

Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-09-Programme de limitation des ragondins : subvention aux piégeurs

Dans le cadre de sa lutte contre les ragondins, les piégeurs perçoivent chaque année une subvention en fonction du nombre de prises. Le calcul pour le versement de la subvention est le suivant :

(Nombre de piégeurs x forfait par piégeur) + (Nombre de prises x Montant par prise) :

Proposition 2022

Nombre de piégeurs	Forfait par piégeur	Nombre de prises	Montant par prise
5	30,50€	84	2,50€
$(5 \times 30,50€) + (84 \times 2,50€) = 362,50€$			

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la subvention aux piégeurs comme ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'APPROUVER le versement de la subvention aux piégeurs.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 12 mai 2022
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 19.05.2022
ID : 056-215601113-20220512-2022_05_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 12
Nombre de Conseillers votants..... 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-10-Notification du rapport de la CLECT du 8 mars 2022 portant sur l'évaluation des charges transférées suite à la nouvelle définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211- 5 et L5211 -7 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi de finances 2017 ;

Vu la modification des statuts de Questembert Communauté par délibération n° 2021 07 03 du 5 juillet 2021;

Vu l'avis favorable de la CLECT en date du 8 mars 2022 ;

Entendu le rapport définitif de la CLECT du 8 mars 2022 concernant l'évaluation du coût des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence action sociale au CIAS de Questembert Communauté au 1er janvier 2022

Considérant le travail accompli par la commission locale d'évaluation des charges transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes liées à cette compétence transférée de Questembert Communauté au CIAS.

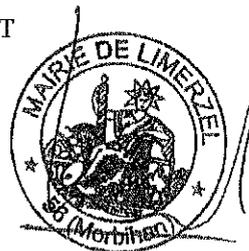
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'APPROUVER le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 8 mars 2022 concernant l'évaluation des charges transférées suite à la nouvelle définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale.

DE PRENDRE ACTE du montant global des transferts des communes qui figure dans le rapport de la CLECT.

DE CHARGER le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 12 mai 2022
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 12
Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-11- Demande de subvention : sécurisation du bourg

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la demande de subvention de la sécurisation du bourg:

Besoins	Montant HT	%	Ressources	Montant HT	%
Études préalables et de maîtrise d'œuvre	13 385.00€	6%	Département - PSI	68 990.54€	30%
Travaux	205632.60€	89%	Département - autre	50 000.00€	22%
Dépenses imprévues	10 950.88€	5%	Autofinancement	110 977.94€	48%
TOTAL DES BESOINS	229 968.48€	100%	TOTAL DES RESSOURCES	229 968.48€	100%

Suite à l'avis favorable du bureau municipal,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider les demandes de subventions pour la sécurisation du bourg tel que présenté ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :
DE VALIDER le plan de financement pour la demande de subvention de la sécurisation du bourg;
DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 12 mai 2022
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 12

Nombre de Conseillers votants..... 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-12- Demande de subvention : programme voirie hors agglomération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la demande de subvention du programme voirie hors agglomération :

Besoins	Montant HT
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre	2 900,00€
Travaux	41 145,49€
TOTAL DES BESOINS	41 145,49€

Suite à l'avis favorable du bureau municipal,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider les demandes de subventions au département pour le programme voirie hors agglomération

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

DE VALIDER la demande de subvention au département du Morbihan pour le programme voirie hors agglomération 2022:

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 12 mai 2022

Le Maire,

Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 12
Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

2022-05-12- Demande de subvention : programme voirie hors agglomération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la demande de subvention du programme voirie hors agglomération :

Besoins	Montant HT
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre	2 900.00€
Travaux	41 145.49€
TOTAL DES BESOINS	41 145.49€

Suite à l'avis favorable du bureau municipal,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider les demandes de subventions au département pour le programme voirie hors agglomération

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

DE VALIDER la demande de subvention au département du Morbihan pour le programme voirie hors agglomération 2022:

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 12 mai 2022
Le Maire,
Serge LUBERT

